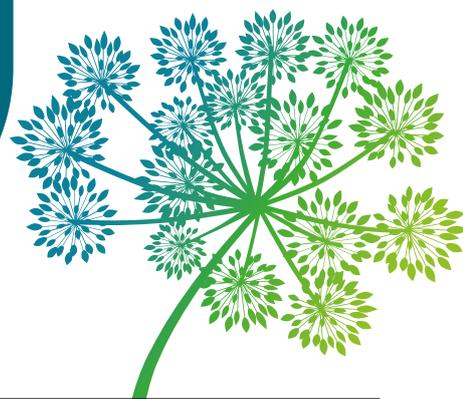


Lancement du projet d'extension du site Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine



Le SMEAG débute un projet d'extension du site Natura 2000 de la Garonne en Nouvelle-Aquitaine à travers une concertation territorialisée afin d'aboutir à un périmètre étendu d'ici fin 2022. Cette plaquette synthétique à destination du grand public présente le projet et ses grandes lignes directrices.

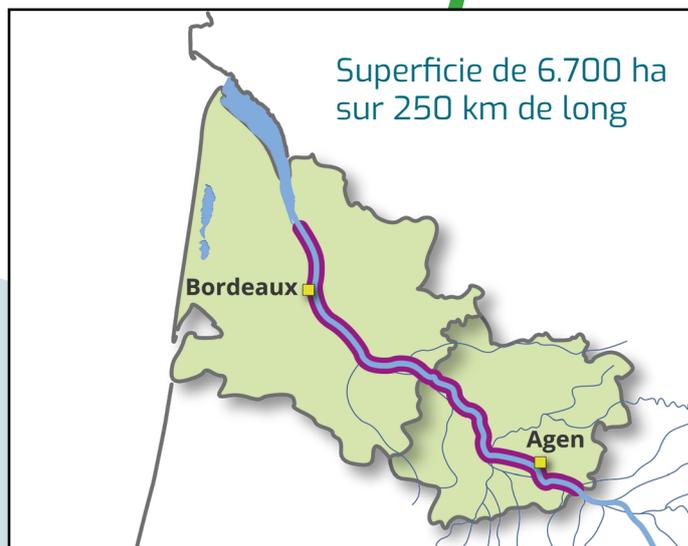
Le site « Garonne en Nouvelle-Aquitaine » fait partie du réseau européen Natura 2000 qui héberge des espèces et habitats naturels à préserver.

À cheval sur les départements du Lot-et-Garonne et de la Gironde, il comprend **250 km de Garonne avec une surface de 6.700 hectares. Le site est actuellement restreint au lit mineur et aux berges du fleuve**, ce qui limite les leviers d'actions concrets en faveur de la biodiversité. En effet, la gestion du site se fait à l'aide d'un document d'objectif (DOCOB) qui prévoit des outils contractuels sous forme de mesures agro-environnementales, de contrats et de chartes Natura 2000.

Un contrat permet de réaliser des travaux de restauration écologique grâce à des aides financières européenne et nationale. De même, une charte permet de s'engager dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion n'entraînant pas un surcoût et **donnant droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).**

Cependant, **ces actions ne peuvent être réalisées que lorsque la parcelle concernée est incluse dans le périmètre Natura 2000**, c'est pourquoi peu de signataires peuvent en bénéficier. Il paraît donc aujourd'hui **indispensable d'agrandir ce périmètre tout en actualisant le DOCOB de Garonne, validé en 2013.**

Avant de lancer ces procédures d'extension et de révision à partir de 2023, **un long travail technique et de concertation est nécessaire durant la période 2021-2022.**



Le site Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine - SMEAG

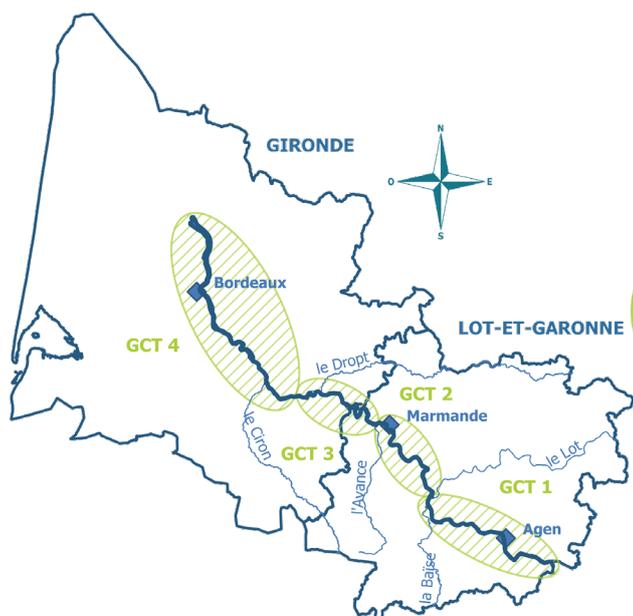
Les instances de travail

La démarche, validée en comité de pilotage en octobre 2020, doit maintenant être discutée entre toutes les parties prenantes concernées, pour aboutir à une proposition de nouveau périmètre concertée d'ici fin 2022.

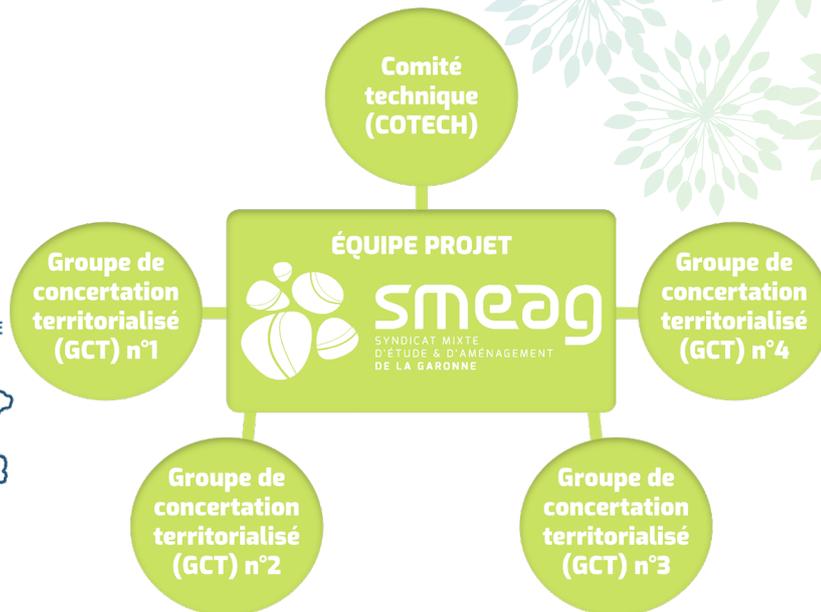
De nombreux acteurs se rencontrent sur ce **projet porté par le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG).**

Le comité technique (COTECH) mis en place en fin d'année 2020 a pour objectif de suivre le projet et d'apporter une expertise technique et naturaliste. **Afin de faciliter les échanges, quatre groupes de concertation territorialisés (GCT) ont été constitués afin de recueillir les avis et remarques des acteurs locaux et d'apporter une vision territoriale et politique au projet.**

Cette concertation s'accompagnera d'une bancarisation des données écologiques des espèces et habitats afin de justifier et d'orienter les propositions d'extension.



Répartition géographique des groupes de concertation territorialisés - SMEAG



Calendrier prévisionnel

- **Juin 2021** : 1^{ère} série de réunions avec présentation du projet avec les membres des quatre GCT ;
- **De juin à octobre 2021** : travail cartographique réalisé par le SMEAG pour affiner les extensions suite aux retours des GCT ;
- **D'octobre à décembre 2021** : 2^{ème} série de réunions avec les membres des quatre GCT ;
- **Tout l'année 2021** : bancharisation des données écologiques par l'équipe projet ;
- **Fin 2021** : bilan du projet sur l'année par le SMEAG.
- **1^{er} trimestre 2022** : ajustement cartographique par l'équipe projet ;
- **2^{ème} trimestre 2022** : 3^{ème} série de réunions avec les membres des quatre GCT pour validation locale des extensions proposées ;
- **3^{ème} trimestre** : travail cartographique de consolidation technique par le SMEAG ;
- **Fin 2022** : validation de la proposition du périmètre élargi en comité de pilotage.

Pour résumer

Le site Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine a pour objectif de s'agrandir pour pouvoir mettre en place des actions plus efficaces en faveur de la biodiversité.

Un long travail est nécessaire en 2021 et 2022 pour aboutir à un projet de périmètre concerté et justifié au niveau écologique.

Les procédures de révision du périmètre et du document d'objectif pourront ensuite être lancées à partir de 2023 pour, dans quelques années, pouvoir établir de nouveaux contrats, chartes et ainsi permettre de valoriser le patrimoine naturel près de chez vous.

Les animateurs Natura 2000 sont là pour vous conseiller et répondre à vos questions. N'hésitez pas à les contacter avec l'adresse e-mail : natura2000@smeag.fr

© SMEAG - Service de communication 2021



Coordination : Soutiens financiers :

